

LE BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON DE LA FÉDÉRATION DES OSBL D'HABITATION DE MONTRÉAL

Bulletin
trimestriel

Hiver 2010-2011

Numéro
XXXIX

1 Le syndrome de la porte tournante, un phénomène bien réel en habitation communautaire

2 Démarche de formation sur le soutien communautaire : Bilan de nos rencontres

3 Comment est financé le Soutien Communautaire au Québec ?

4 Consultation au sujet de la Charte Montréalaise

5 Consultations sur les Balises régionales pour le financement dédié au Soutien Communautaire en logement social

5 Prochaine AGA de la FOHM

6 Projet H³ : 2010 s'achève mais pour nous, ce n'est pas fini !

6 Projet avec les locataires : « Ma sécurité au sortir de la rue »

ÉDITORIAL, PAR CLAUDINE LAURIN :

LE SYNDROME DE LA PORTE TOURNANTE, UN PHÉNOMÈNE BIEN RÉEL EN HABITATION COMMUNAUTAIRE

Nous nous expliquons mal comment une société qui se dit « de droit » est qui est aussi riche que la nôtre n'ait jamais reconnu le logement comme un Droit. On met en œuvre un plan d'action en itinérance ou encore un plan d'action de lutte à la pauvreté mais nous n'avons pas encore reconnu le logement comme étant un droit autrement que par la signature d'une convention dans le cadre du Pacte International sur les Droits Sociaux et Économiques (PIDESC).

Droit au logement : droit à la permanence !

Nous avons fait le recensement du logement à caractère permanent versus transitoire depuis le début du programme AccèsLogis Québec. Les résultats démontrent la précarité du logement permanent en ce qui concerne le volet III, celui dédié aux personnes seules ayant des besoins particuliers.

En effet, nous voyons que depuis 1997, nous avons développé plus de 51,8% de logements transitoires contre 48,2% de logements permanents. L'inclusion du droit au logement ferait en sorte d'équilibrer son développement.

Disons-le haut et fort : nous reconnaissons le besoin de logement transitoire pour certaines personnes. Cette offre répond à un besoin et peut être le chemin qui permettra aux individus une stabilité résidentielle dans le futur. Cependant, il nous faut absolument maintenir l'équilibre entre le permanent et le transitoire si nous voulons être en mesure d'absorber les personnes au sortir du transitoire et ne pas les remettre en situation de précarité.

En ce moment, il n'est pas rare de voir des personnes qui vont du refuge au logement transitoire - 2 à 3 ans - et qui, lors de leur fin de séjour, doivent recommencer leur parcours. La disponibilité des logements permanents ne répond plus à la demande : seulement pour la FOHM, qui offre 200 logements pour personnes seules, il faut entre 3 ans et demi et 4 ans pour obtenir un studio. **En 2005, ce délai était de 2 ans.**

Que signifie la permanence du logement ?

Cela répond non pas à une stratégie d'intervention permettant à la personne de faire une démarche mais bien une fin en soi, laissant véritablement la personne libre de déménager ou non. Nous retrouvons dans plusieurs pays européens l'approche « en escalier » en ce qui a trait au logement.

Or, dans un numéro spécial du magazine *Rhizome* ayant un dossier sur le logement, M. Jean-Marc Antoine, directeur du Pôle de Belleville, déclarait :

«Le logement comme outil d'insertion peut devenir une voie de stagnation, une voie de chronicité si les possibilités d'accès à un logement de droit commun durable sont rares.»

Nous avons souvent entendu qu'il s'agissait d'un faux débat que la planification et que le développement des unités se faisaient en fonction des demandeurs et des besoins.

Pourtant, nous croyons qu'il est maintenant urgent de mieux planifier le développement si nous voulons réellement être une réponse à l'itinérance et à la pauvreté.



À force de tourner en rond, on ne s'en sort plus...

DÉMARCHE DE FORMATION SUR LE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE

BILAN DE NOS RENCONTRES

En Janvier 2010, la FOHM amorçait une démarche de formation, d'échange et de discussion concernant le soutien communautaire ; ces rencontres, dédiées aux intervenant-e-s, membres de CA et coordonnateur-e-s des OSBL d'habitation ont permis de définir cette pratique autrement que par une liste d'activités.

Cette pratique avait, certes, été expérimentée depuis plusieurs années, mais nous nous étions jamais arrêtés pour asseoir cette dernière sur des valeurs, des principes, voire des stratégies d'intervention. Il était important de définir de quelles approches le soutien communautaire s'inspirait. (ex : approche structurelle, de conscientisation, de droits, d'empowerment, etc).

Ces formations avaient comme premier objectif la réflexion et le partage des expertises. Aussi le format retenu comportait une partie sous forme d'exposé sur le sujet thème traité et une autre partie qui se faisait en atelier. Nous avons invité, à ce jour, plus d'une dizaine de conférencier-e-s : chercheur-e-s, professeur-e-s d'universités, avocats et autres experts dans différents domaines connexes au logement et au soutien communautaire.

De chaque rencontre est ressortie une description du rôle du soutien communautaire. Pour un compte-rendu détaillé de cette démarche, il faudra attendre le recueil, qui sera lancé lors de notre AGA.

« Les fondements du soutien communautaire »

La première rencontre avait comme objectif de cerner les fondements du soutien communautaire. Un historique et les enjeux ont été présentés. Par la suite, les participant-e-s ont défini en atelier les bases du soutien communautaire. Les participant-e-s se sont entendus pour dire que le soutien communautaire promeut des valeurs de :

- ⇒ *Liberté*, en encourageant l'affirmation et l'estime de soi, l'autonomie et la responsabilisation;
- ⇒ *Solidarité*, en encourageant l'entraide, la coopération et la mobilisation sociale;
- ⇒ *Justice sociale*, en encourageant l'égalité des droits, le respect de la dignité des personnes et le respect des différences.

« Locateur et intervenant-e, un rôle bicéphale à baliser »

Cette formation a dégagé l'importance de la compréhension du bail que le locataire signe et de sa connaissance du règlement d'immeuble, des services et la nature de l'organisme où il va habiter. De plus, il a été décidé que le soutien communautaire avait pour rôle, entre autres, de faire la médiation entre la santé et le locataire pour faciliter l'accès aux services, mais aussi faire la médiation entre le locateur et le locataire avant d'entreprendre un recours à la Régie. Le respect des droits de la personne au niveau de son consentement est *sine qua non* car il faut faire reconnaître les personnes comme des locataires ayant des droits citoyens.

« L'autonomie en logement »

Ce sujet a soulevé que le soutien communautaire a un rôle d'accompagnateur et de défenseur des droits des personnes dans l'accessibilité des services. Le soutien communautaire peut également être un médiateur entre la famille et le locataire aîné. La personne doit être au centre de nos interventions. C'est la personne qui doit nous dire si elle a besoin d'aide et si elle veut qu'on la soutienne. Enfin, la question à se poser est « *Y a-t-il urgence ?* » : la ligne est mince entre la prévention et la prise en charge.

Pour les groupes dédiés aux personnes seules, le soutien communautaire se doit d'utiliser les espaces communs et trouver des stratégies avec les locataires pour augmenter leur autonomie et les aider ainsi à se maintenir en logement. Il doit aussi déconstruire l'isolement de façon collective et se doter d'une plateforme politique.

« Soutien communautaire et relations avec le voisinage »

Lorsque nous parlons de bon voisinage, il s'agit de l'immeuble et non du quartier : il a été unanimement dit que le soutien communautaire ne peut pas tout faire. Il a un rôle de prévention, par la tenue d'activité atelier d'échanges, de compréhension, de protecteur des droits de la personne (confidentialité, intégrité) ou de médiateur et il pourrait jouer, à la limite, un rôle de négociateur.

Enfin, l'arbitrage pourra se faire, selon la situation, s'il y a une coordination. Ce volet appartient au CA et/ou à la direction. Dans le cas où c'est la direction qui fait l'arbitrage, le CA devient alors l'instance de dernier appel. Le Soutien Communautaire est aussi un support non-négligeable au comité de locataire ou autre comité privilégié au niveau du bon voisinage.

« Soutien communautaire, droits, lois et recours »

Lors de cette rencontre, nous avons abordé les droits suivants : l'inviolabilité de la personne, la présomption d'aptitude et le consentement aux soins. Les régimes de protection, la garde en établissement et la tenue de dossier ont également été traité. Nous avons aussi vu le droit à l'accompagnement, les divers mécanismes de plainte existants ainsi que les droits résultants du bail et les meubles perdus ou oubliés.

En plus des droits, nous avons analysé les assises légales de ces droits, soit la Charte canadienne des droits et libertés, la Charte québécoise des droits et libertés de la personne et le Code civil du Québec.

Enfin, l'analyse des lois suivantes nous a permis d'éclairer plusieurs points au niveau du soutien communautaire et de ses limites : Loi sur la protection des renseignements personnels dans les organismes privés, Loi sur les services de santé et les services sociaux, Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui.

DÉMARCHE DE FORMATION SUR LE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE

BILAN DE NOS RENCONTRES

(Suite de la page 2)

« Soutien communautaire, entre la demande et ton action »

Nérée St-Amand est venu nous entretenir avec une conférence titrée : « *Interventions opprimantes ou conscientisantes* ». À partir d'un tel énoncé, il n'est pas surprenant de voir le questionnement qui s'en suit où on réalisait que « *les limites de l'intervention sont souvent dictées davantage par les barrières de notre imagination ou de notre formation* ».

Il a été retenu qu'il était important de prendre en compte l'histoire sociale des personnes et d'y voir toute la dimension politique. Le soutien communautaire contribue à dénoncer les conditions d'oppression, de pauvreté, d'abus par une approche davantage collective qu'individuelle.

DOSSIER PRINCIPAL : COMMENT EST FINANCÉ LE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE AU QUÉBEC ?

Selon l'historique, depuis le Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social, concernant le financement, un constat s'impose : **l'inexistence d'un programme réel et récurrent de financement du soutien communautaire !**

En effet, on nous mentionne les différentes années où des sommes ont été rendues disponibles pour le soutien communautaire soit :

- ⇒ 1987, *année internationale des sans abris* : un montant de 800 000\$ non récurrent est versé. Il est pour le moins questionnable que l'on considère une allocation non récurrente comme faisant partie du financement du soutien communautaire.
- ⇒ 1997, *une décennie plus tard* : Injection de nouvel argent pour le financement de cette pratique. Attention : ce financement s'adressait uniquement au volet II d'AccèsLogis, personnes âgées. Un montant de 1 000\$ par porte était alors accordé à deux groupes à Montréal.
- ⇒ 2002 : nous avons droit à une autre injection d'argent, 300 000\$ qui seront principalement distribués aux refuges. Parlons-nous vraiment de logement social ? Une confusion que nous traînons encore aujourd'hui...
- ⇒ 2005 : Un montant de 705 000\$ est enfin octroyé au soutien communautaire via une enveloppe de santé mentale. Il s'agit là d'une véritable avancée au niveau du financement mais qui s'adresse uniquement aux projets volet III d'AccèsLogis. Il s'agit d'une initiative de l'Agence.
- ⇒ 2007 : Investissement de 5 millions de la part du Ministère de la santé. La répartition du budget est faite selon les paramètres de la santé et non selon le nombre d'unités. Cela signifie que Montréal retourne 500 000\$ à cause de la règle de l'équité interrégionale. Fort heureusement, l'Agence de la santé réinvestit 500 000\$, ce qui porte les sommes allouées à 1 million.

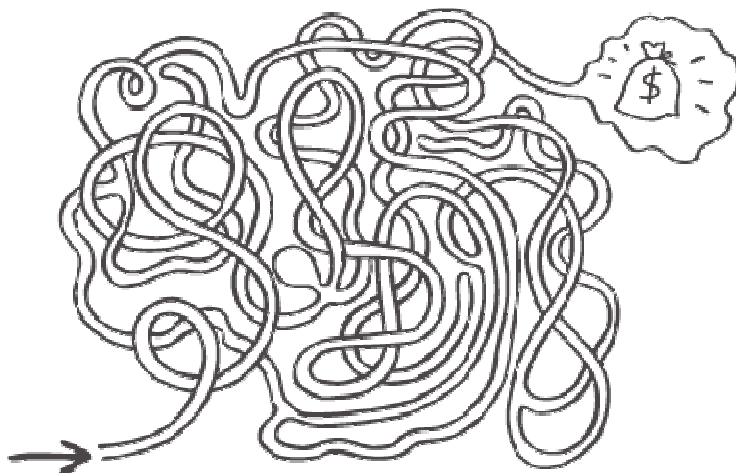
« Appropriation du milieu et exercice de la citoyenneté »

Pour ce sujet, il a été question de toute l'approche du projet VADA (Ville Amie Des Aîné-e-s) qui se doit d'intégrer dans le comité de mise en place des personnes âgées et ne doit surtout pas appartenir aux institutions. Il a été retenu que la mise en place de telles initiatives pouvait se faire par les OSBL d'habitation communautaire.

En ce qui a trait aux personnes seules ou encore aux OSBL famille, il a été convenu qu'il est important que le soutien communautaire favorise la participation active de l'organisme et des locataires dans la communauté, soit par la participation des locataires aux instances de concertation, soit par l'organisation de fêtes de quartier, etc.

⇒ 2008 : Un montant de 260 000\$ est alloué pour le soutien communautaire. Il s'agit là d'une autre initiative de l'Agence de Santé.

⇒ 2010 : Un montant de 170 000\$ fera l'objet d'un appel d'offre pour les organismes qui s'adressent aux personnes itinérantes ou à risques d'itinérance. Ce montant est lié au plan d'action ministériel sur l'itinérance.



Ces informations démontrent clairement qu'en ce qui a trait à la reconnaissance d'une enveloppe dédiée au soutien communautaire, malgré des gains financiers, nous n'avons toujours pas obtenu d'engagement.

Le Réseau Québécois des OSBL d'habitation, et plus particulièrement la FOHM, a organisé une campagne de sensibilisation du style « *guignolée* » qui s'adresse à l'ensemble des députés de Montréal : nous avons distribué des petites maisons servant de banques accompagnées d'une fiche explicative concernant la pratique et les besoins de financement.

Cette campagne se terminera à la fin janvier, les bureaux de députés seront alors visités à nouveau pour ramasser les maisons et revendiquer une enveloppe dédiée au soutien communautaire en logement social dans le prochain budget 2011.

DOSSIER POLITIQUE : CONSULTATION AU SUJET DE LA CHARTE MONTRÉLAISE

En novembre 2010, la Ville de Montréal s'engageait dans un processus de consultation dans le cadre de la révision de la Charte montréalaise.

La FOHM a présenté un mémoire principalement axé sur le droit au logement, l'exclusion et le développement durable. D'entrée de jeu, nous avons souligné comment une société qui se dit « *de droit* », aussi riche que la notre, n'ait jamais reconnu le logement comme un droit.

En lien avec ce droit, nous citons le Plan d'action en itinérance - qui souligne l'importance du logement - et le plan de lutte à la pauvreté. Pourtant, nous ne trouvons le droit au logement dans aucune constitution ni charte mis à part la convention signée dans le cadre du Pacte International des Droits Sociaux et Économiques (PIDESC).

Des outils qui n'ont pas la portée souhaitée

De plus, nous avons souligné la faiblesse de certains outils dont la Ville s'était dotée pour répondre au manque de logement ou encore favoriser la mixité sociale : la Stratégie d'inclusion. Nous soulignons que cette stratégie a, certes, porté quelques fruits.

Mais les derniers événements - les projets de la Gare-Hôtel Viger ou du 7 400 St-Laurent - inquiètent le milieu, qui voit les promoteurs privés invoquer le fait qu'ils sont dans l'impossibilité de répondre à la stratégie et qui, en contrepartie, versent une compensation financière. Cette dernière est nettement insuffisante compte tenu de la spéculation des terrains et a, hélas, souvent tendance à faire en sorte que le logement social soit excentré ou hors du territoire où il devait être développé initialement.

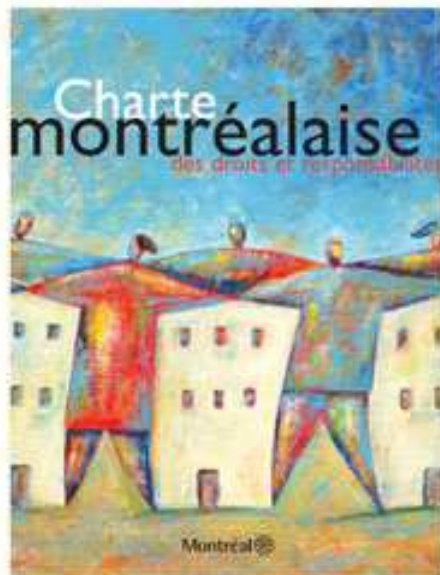
Le droit des uns, l'exclusion des autres

Lorsque nous parlons de la création de logements sociaux, nous touchons bien sûr le développement durable par le maintien d'un patrimoine collectif et le recyclage de bâtiment par une seconde mission. Or, parler de seconde mission, c'est également en appeler d'un changement de zonage. Ce dernier est souvent utilisé pour contrer certains projets et, en ce sens, favorise l'exclusion de personnes dans un quartier donné.

Monsieur François Ascher, professeur à l'Institut Français d'urbanisme, soulignait en parlant de la mixité sociale d'un quartier et du problème de zonage:

«La démocratie territoriale ne peut en effet se limiter à une démocratie de voisinage. Et c'est le cas pour le logement en général, et le logement social en particulier, qui nécessitent des politiques de grande ampleur, d'échelle urbaine, voire métropolitaine.»

La stratégie d'inclusion venait, en partie, répondre à ce problème mais elle n'est pour le moment qu'incitative et ne comporte pas d'obligation.



Comment alors penser répondre à l'immense besoin de logements pour les populations touchées par l'itinérance sans ghettoïser si nous n'obligeons pas l'ensemble des milieux à répondre « présents » ? De plus, lorsque nous parlons de développement durable, nous devrions nous assurer que les biens collectifs conservent ce caractère dans le temps.

Une charte qui reconnaît les droits et responsabilités des citoyens et des citoyennes devraient reconnaître le droit au logement et en garantir le développement, entre autres, par la préservation des immeubles à vocation communautaire ou ayant été acquis par l'injection de fonds public tels que la commission scolaire, le patrimoine religieux, les fonds municipaux ou encore les édifices fédéraux.

Ainsi, nous pourrions assurer le développement de logements sociaux permanents relevant non pas d'un privilège mais bien d'un droit que nous aimerions voir reconnu dans la Charte montréalaise.

Nos recommandations

Compte tenu :

- ⇒ De l'importance et la nécessité du droit au logement affirmé dans l'article 11 du PIDESC :
«Les États partie au présent Pacte reconnaissent le droit de toutes personnes à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisant, ainsi qu'à une amélioration constant de ses conditions d'existence»;
- ⇒ De la pénurie de logements accessibles financièrement pour une grande partie de locataires;
- ⇒ De la forte spéculation rendant quasi-impossible le développement de logements sociaux dans les quartiers centraux et limitrophes;
- ⇒ De l'absence de stratégie dans le développement de logements sociaux créant ainsi un déséquilibre entre les unités permanentes et temporaires perpétuant ainsi l'instabilité résidentielle.

La FOHM demande donc que le droit au logement permanent soit formellement reconnu dans la Charte montréalaise, et ce, dans un esprit d'intégrité et d'égalité de l'ensemble des parties de la population. Nous ne pourrions parler de droit et de responsabilité tant que le logement demeurera un privilège : il s'agit là d'un droit fondamental que nous devons de garantir à tous et à toutes...

SOUTIEN COMMUNAUTAIRE : CONSULTATIONS SUR LES BALISES RÉGIONALES POUR LE FINANCEMENT DÉDIÉ AU SOUTIEN COMMUNAUTAIRE EN LOGEMENT SOCIAL

En 2007, le MSSS et la SHQ signaient conjointement le Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social. À l'automne 2009, l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal a mis en place un comité régional sur le soutien communautaire en logement social afin d'assurer l'implantation régionale du Cadre de référence en collaboration avec d'autres regroupement.

Sur ce comité siègent avec l'Agence : la Ville de Montréal, la FOHM, l'Office Municipal d'Habitation de Montréal et le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM).

Au printemps 2010, ce comité a réalisé un bilan des projets de soutien communautaire financés par l'Agence de Montréal depuis l'adoption du Cadre et a, par la suite, créé des balises régionales pour le financement dédié au soutien communautaire en logement social.

Il y est question, entre autres, de sujets tels que les critères d'admissibilité, les paramètres d'allocation et de modalités de reddition de comptes.

Un document a alors été mis en consultation dans le milieu, via les regroupements communautaires et c'est dans ce contexte que la FOHM a tenu les 27 octobre et 4 novembre derniers deux consultations pour avoir l'avis de ses membres.

De ces deux consultations sont ressortis les points suivants :

- ⇒ Préserver, tel que décrit dans les balises régionales, le caractère permanent du logement en ce qui a trait au soutien communautaire en logement;
- ⇒ Maintenir l'exigence de la démonstration du caractère démocratique de l'organisme;
- ⇒ Exiger que le conseil d'administration soit composé d'au moins un tiers des locataires en ce qui a trait aux organismes déposant des demandes de soutien communautaire;
- ⇒ Tenir compte que le soutien communautaire s'adresse à l'ensemble des immeubles et, en ce sens, ne peut être morcelé.

VIE ASSOCIATIVE : PROCHAINE AGA DE LA FOHM

L'AGA 2010 marquera la fin de plusieurs projets (*formations soutien communautaire, H³ et Ma sécurité au sortir de la rue*) mais aussi la fin d'une année très occupée autant au niveau associatif qu'au niveau politique.

La FOHM tiendra une assemblée générale extraordinaire juste avant le début de l'AGA afin de faire entériner les nouveaux objets de la Fédération. En effet, ceux-ci avaient déjà été présentés lors de l'AGA de 2009 mais suite à une erreur humaine, les nouveaux objets de la FOHM n'ont pas été reçus à temps par le registraire des entreprises et nous n'avons eu vent de ce refus qu'à la rentrée 2010.

Mis à part cette particularité, le format de l'AGA ne change pas : nous aurons le matin un panel ou une conférence, suivi d'une période de questions. L'après-midi sera dédié au rapport d'activités, aux états financiers et au plan d'action.

Comme d'habitude, les locataires (tant aîné-e-s que personnes seules) ne seront pas en reste et se

verront dédier deux ateliers en après-midi. Ces derniers sont invités à se joindre à nous pour le dîner puis à aller aux ateliers par la suite. Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous le :

**Jeudi 28 avril 2011 à 9h30 à la salle 100 du
Centre St-Pierre (1212 Panet - métro Beaudry)**

Enfin, la journée se terminera par le lancement du recueil issu de la démarche de formation sur le soutien communautaire en logement social ainsi que du « *Petit livre des Droits* ». Ce dernier, qui prendra la forme d'un livre de poche, sera très cher aux intervenant-e-s qui y trouveront les principales lois et autres règlements portant sur les droits citoyens en lien avec le logement, la vie privée, etc.

Nous vous invitons dès maintenant à confirmer votre présence auprès de notre Agent de liaison et de communications, Toufik Nid Bouhou au 514-527-5720 #26 ou par courriel à tnid.fohm@videotron.ca.

**Toute l'équipe de la FOHM vous souhaite
un bon temps des fêtes et une excellente
année 2011, pleine de bonnes résolutions
politiques et de financements !!!**

PROJET H³ : 2010 S'ACHÈVE MAIS POUR NOUS, CE N'EST PAS FINI !

PAR STÉPHANE PETIT

Deux ans qu'ça dure ! Vous vous rappelez l'hésitation avec laquelle nous évoquions l'hypothèse d'un voyage vers la France ? Lyon nous tendait les bras, mais qu'en savions-nous alors ? Peu importait, au début, que ça se fasse ou pas parce que ce projet se voulait d'abord une formidable expérience humaine et tout le long, ça ne s'est jamais démenti.

Fort d'un « *Échelles et Serpents* », d'une exposition *full* conceptuelle, de quelques bandes sonores éclectiques [ha la la !], d'une version tragi-comique de Monopoly, d'une vidéo sur l'Habiter, d'un aller-retour pour 4 personnes en Vieille-France, les participant-e-s, galvanisé-e-s comme jamais, préparent une sortie dont on se souviendra.



Traboule Lyonnaise

Petit aperçu d'une visite à Lyon

Nous sommes présentés comme une délégation québécoises et c'est en tant que tel que nous avons été accueillis, très chaleureusement, très professionnellement, par plusieurs organismes locaux.

Nous avons tout d'abord rencontré l'Association

Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) où des juristes répondent à toutes les questions possibles et imaginables concernant le logement. Or, comme les problèmes de défense de droits y étaient absents, nous avons improvisé sur place une réunion avec la Confédération Syndicale des Familles, une petite antenne de quartier qui se bat avec les locataires et organise des actions éclatantes.

Ensuite, des locataires français nous ont reçu à la Casa Jaurès, une structure proche de nos OSBL mais avec une dimension semi-permanente [hein ?] ainsi que la maison inter-générationnelle C. Mérieux, deux projets émanant d'Habitat et Humanisme.

À ce sujet, nos pérégrinations nous ont conduit à la messe du dimanche où Bernard Devert, président fondateur de

l'association, nous a permis de mieux comprendre la vision d'un organisme en perpétuelle évolution. Cette rencontre nous a inspiré un manifeste : « *Ode à la fragilité* » qui devrait vous être présenté dans le courant 2011, lors d'un symposium ouverts aux locataires.

PROJET AVEC LES LOCATAIRES : « MA SÉCURITÉ AU SORTIR DE LA RUE »

PAR STÉPHANE DEFOY

Le projet de la FOHM, « *Ma sécurité au sortir de la rue* », initié à l'automne 2009, se poursuit depuis plus d'une année maintenant. S'appuyant sur la recherche produite par la FOHM en 2008, la démarche vise à trouver des alternatives au problème de l'éviction des locataires en habitation communautaire et sociale.

À ce jour, près d'une quarantaine de participants (des locataires provenant de différents milieux) ont été partie prenante des multiples étapes liées au projet. Se basant sur les différents motifs amenant certains locataires à être évincés de leur logement, ils ont travaillé à l'écriture d'un scénario traitant d'un résident problématique dans son immeuble.

Empruntant la forme d'un « *documenteur* » (faux documentaire), le tournage de la vidéo s'est déroulé au cours de l'été. Plusieurs participants ont endossé les rôles de locataires dans le film intitulé « *Il était une fois dans l'OSBL* » en plus de s'associer à différentes

étapes de la production telles que la recherche, le repérage ou le montage. La vidéo étant produite, la prochaine phase consiste à développer différents outils d'animation en lien avec le « *documenteur* ». Plusieurs formules sont envisagées en fonction de la taille du groupe dans lequel s'inscrit l'animation.

D'ici la fin du projet en mars 2011, les participants auront comme tâche principale de monter une pochette comprenant le DVD du « *documenteur* » ainsi que les différents outils permettant une animation autour des thèmes soulevés par la vidéo.

De la sorte, l'objectif visé demeure l'appropriation du contenu par des locataires souhaitant amorcer une réflexion dans leur milieu de vie autour de la question de l'éviction et surtout comment travailler collectivement afin d'éviter de mettre à la porte certains résidents dont le comportement cause des difficultés.

Le prochain numéro du FOHM'VOIR paraîtra en :
Mars 2011